



Déclaration FNME-CGT

CPPNI DU 6 OCTOBRE 2022 à 8h30

Nous sommes de nouveau réunis ce jour en CPPNI avec pour objectif de trouver un accord sur les mesures salariales 2023 au sein de la branche des IEG.

En lien avec la situation exceptionnelle due à l'inflation et au passif sur les mesures salariales la FNME-CGT, avec l'appui de toutes ses bases, réaffirme son souhait d'une rupture immédiate et franche avec les pratiques habituelles !

Nous revendiquons une hausse de salaire en euros qui soit suffisante pour faire face à la hausse exceptionnelle du coût de la vie. La CGT défend sa revendication de « **200€ pour tous** » qui se traduit par un plancher minimum garanti en euros d'augmentation de salaire annuel pour tous les agents !

Qu'on ne s'y trompe pas, notre revendication principale reste la réévaluation significative du SNB en lien avec l'inflation glissante. Néanmoins, nous mesurons que cette mesure ne suffit pas à elle seule pour répondre à la problématique à une bonne partie de la grille !

En effet, que ce soit le « pas de grille » actuel en défaveur des petits revenus, des taux d'avancements plus bas en Exécution et Maîtrise que sur le dernier collège ou encore la forte progression de la rémunération au résultat du type bonus ou RPCC, ces éléments de différenciations ont fortement pénalisé les évolutions de rémunération des bas et moyens salaires dans les IEG. Il y a donc eu des choix faits par les directions selon ses objectifs politiques qui ont créé des différences entre collèges et souvent plutôt en faveur des Cadres. Aujourd'hui, cela se traduit sur la fiche de paie, et inéluctablement, même si l'inflation touche tout le monde, tout le monde n'est pas impacté de la même manière. Attention, nous revendiquons bien évidemment que tous les salariés, quel que soit le collège, voient leur pouvoir d'achat maintenu mais nous voyons également l'urgence sociale.

Devant cette crise inflationniste, il nous semble juste que la mesure « plancher » viennent limiter les dégâts et permettre aux bas et milieu de grille de faire face à la situation. Nous saurons revenir devant vous en temps et en heure pour trouver une issue complète au retard pris par le SNB depuis toutes ces dernières années.

Contrairement à d'autres, la CGT a toujours défendu toutes les catégories de personnel, en faisant certes émerger des revendications par catégories mais en effectuant un travail de cohérence pour proposer un cahier revendicatif qui porte des logiques fondamentales : une grille unique de coefficients, l'échelle mobile des salaires, c'est à dire la réévaluation de toute la grille selon le même multiplicateur ou encore une classification qui permette de progresser en carrière.

Nous avons toujours défendu les augmentations de grille qui conduisent à la même augmentation en % pour tous les NR.

Pour la CGT, la lutte des classes ce n'est pas la lutte entre les Exécution/Maîtrise et les Cadres mais bien la lutte de tous les salariés contre le Capital qui détruit nos entreprises à l'image d'EDF et déjà du retour d'Hercule annoncé dans certain médias.

Face à ce constat, la CGT réaffirme que cette mesure « plancher » doit rester exceptionnelle et être une partie de la réponse à l'inflation galopante.

Pour notre fédération, et comme signalé lors de notre dernière rencontre, si les intentions vont dans le bon sens, les curseurs sont encore loin du niveau attendu.

Vous devez mesurer la colère qui s'installe sur le terrain.

La FNME-CGT félicite d'ailleurs tous les grévistes qui se mobilisent sur leurs justes revendications. De la Production, comme dans le Nucléaire où les engagements politiques risquent d'être perturbés par leurs actions, à la Distribution en passant par toutes les activités de nos entreprises, les salariés sont rivés sur le Compte Rendu de cette journée : leur détermination, qui se multiplie, montre qu'ils attendent plus !

N'oubliez jamais que ce sont bien tous ces mêmes salariés qui permettront le maintien du Service Public de l'Énergie.

Pour les salariés, il n'y aura pas d'hiver serein s'il n'y a pas satisfaction sur leurs revendications à la Branche comme en entreprise !

De ce fait, au-delà des autres points d'échanges, la CGT exige donc que les curseurs soient revus pour la mesure plancher comme pour le SNB.

De même, nous exigeons qu'aucune mesure d'entreprise sur les mesures individuelles (AIC) ne soit inférieure à celles prises en entreprise l'an dernier. Vous ne pouvez pas ouvrir des portes d'un côté pour les refermer de l'autre. Ces volumes de mesures individuelles devront être cadrés équitablement par Collège pour garantir une juste répartition.

En vue de l'accord sur « prime et indemnité » : la CGT vous interpelle et exige des engagements pour que l'indemnité horaire de l'astreinte soit dorénavant calculée sur l'échelon 4 et non l'échelon 1. En effet, la Pers. 530 stipule que « *l'indemnité horaire, d'un montant égal au produit du taux horaire, échelon 1, de la catégorie et de la classe de l'intéressé par les pourcentages figurant au tableau ci-après, (...)* ».

Or, aujourd'hui tout est basé sur l'échelon 4 dans nos rémunérations, soyons cohérents jusqu'au bout !

Compte tenu notamment des revalorisations récentes du niveau du SMIC et de celles attendues sur 2023, vous proposez de réviser les NR d'embauche du personnel du Collège Exécution au :

- ✓ NR 50 pour les salariés sans diplôme
- ✓ NR 55 pour les titulaires d'un CAP/BEP
- ✓ NR 60 pour les titulaires du Baccalauréat.

Supprimer les NR de bas de grille, ne fait qu'écraser la grille. Si nous mesurons que par cette mesure vous ne faites que répondre à l'urgence, une discussion ultérieure sur les minimas de Branche semble indispensable. Pour notre fédération, nous pensons que vous devriez être plus ambitieux et ce, en lien avec une attractivité de la Branche qui décroît fortement sur ce type de recrutement.

Pour rappel, à travers la négociation sur classification/rémunération, nous revendiquons a minima :

- ✓ NR 50 pour les salariés sans diplôme
- ✓ NR 60 pour les titulaires d'un CAP/BEP
- ✓ NR 90 pour les titulaires du Baccalauréat
- ✓ NR 120 pour les Bac +2
- ✓ NR 145 pour les Bac +3 (Licences)
- ✓ NR 170 pour les Bac+5.

De plus, pour éviter tout conflit générationnel, et en fonction du diplôme, il faudra, en entreprise, ajuster par le haut le classement des agents dont le NR est inférieur à ces niveaux d'embauche et attribuer des mesures individuelles afin de « garantir et maintenir » un écart entre un nouvel embauché et un salarié déjà présent dans l'entreprise accusant une certaine expérience professionnelle.

Pour finir sur cette déclaration, nous tenons à vous alerter officiellement sur la répression syndicale qui sévit dans certaines entreprises et particulièrement au sein de l'entreprise RTE. Les règlements de compte et excès de zèle du Président Piechaczyk sont inacceptables. Il met en danger l'ensemble du Dialogue Social de Branche et bien plus encore. Pour rappel, quand on touche à un membre de la CGT, on touche à toute la CGT. Notre fédération n'accepte pas et n'acceptera jamais cette chasse aux sorcières. Nous sommes persuadés qu'aucune Organisation Syndicale ne peut accepter cet acharnement dont le seul but est de casser tant le droit de grève que la démocratie sociale.

Les employeurs savent se mettre d'accord quand ils le souhaitent, nous exigeons donc qu'un rappel à la raison soit fait dans les plus brefs délais. Il serait dommageable que pour les faits d'un seul homme tout le château de cartes s'écroule. Vous l'aurez compris, au-delà de cette exigence solennelle, la balle est dans votre camp pour enfin reconnaître les salariés des IEG et donner un sens à la Branche professionnelle.

Les salariés et grévistes sont massivement derrière nous, à vous d'entendre et donner enfin satisfaction à leurs revendications.